

<https://47.snuipp.fr/Les-promotions-accelerees-5714>



# Les promotions accélérées

- Paritarisme - Les promotions - Promotions 2019-2020 -

Date de mise en ligne : jeudi 12 mars 2020

Dernière mise à jour : 12 mars 2020

---

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

---

**La CAPD du 12 mars a étudié l'avancement accéléré d'échelon pour les passages du 6e au 7e et du 8e au 9e échelons.**

Aux 6e et 8e échelons, 30% des enseignant-es bénéficient d'une accélération de carrière d'un an.

Suite aux rendez-vous de carrière, c'est l'IA-DASEN qui attribue l'avis qui permettra aux collègues concerné-es cette accélération, après l'avis de la CAPD.

C'est l'équivalent des promotions « au grand choix » de la réglementation précédente. Aucune démarche n'est à effectuer : l'inscription sur la liste des « promouvables à l'accélération » est automatique.

## Sommaire

- [Rappels](#)
- [Les statistiques](#)
- [Les collègues promu-es](#)
- [Calendrier administratif](#)
- [Formation initiale](#)
- [Direction d'école – groupe de suivi](#)
- [ASH-PIAL](#)
- [Mouvement inter départemental](#)
- [PSY-EN](#)

## Rappels

- Le rythme « normal » pour passer du 6e au 7e échelon est de 3 ans. Le rythme « accéléré » est donc de 2 ans.
- Le rythme « normal » pour passer du 8e au 9e échelon est de 3 ans et 6 mois. Le rythme « accéléré » est donc de 2 ans et 6 mois.

Pour l'année scolaire 2019-2020, les possibilités d'accélération concernent les collègues qui ont accédé :

- au 6e échelon entre le 01/09/2017 et le 31/08/2018.
- au 8e échelon entre le 01/03/2017 et le 28/02/2018.

## Les statistiques

Selon nos chiffres et les documents préparatoires à la CAPD, nous listons :

- 40 collègues du 6e échelon promouvables : soit 12 (30%) qui pourront être promu-es.
- 68 collègues du 8e échelon promouvables : soit 21 (30%) qui pourront être promu-es.

Les documents préparatoires à la CAPD montrent que l'IA a calibré son avis final, non pas en fonction de la « valeur professionnelle », mais selon le pourcentage de promu-es.

C'est une erreur d'interprétation de la procédure. Nous avons déjà tenté de lui faire comprendre cette erreur depuis

## Les promotions accélérées

plusieurs mois, mais l'IA a décidé de persévérer.

Nous nous sommes **abstenus** lors du vote de ces promotions car ce système de promotions au mérite ne nous convient pas. Le SNUipp-FSU est pour un avancement de toutes et tous au rythme le plus rapide.

Accès accéléré au 7e échelon						
Promouvables	Excellent	Très Satisfaisant	Satisfaisant	À consolider	TOTAL	%
Femmes	9	11	11	1	32	80%
Hommes	2	4	1	1	8	20%
TOTAL	11	15	12	2	40	
Promu-es	Excellent	Très Satisfaisant	Satisfaisant	À consolider	TOTAL	%
Femmes	9	1	0	0	10	83,33%
Hommes	2	0	0	0	2	16,67%
TOTAL	11	1	0	0	12	
Accès accéléré au 9e échelon						
Promouvables	Excellent	Très Satisfaisant	Satisfaisant	À consolider	TOTAL	%
Femmes	16	28	11	0	55	80,88%
Hommes	5	6	2	0	13	19,12%
TOTAL	21	34	13	0	68	
Promu-es	Excellent	Très Satisfaisant	Satisfaisant	À consolider	TOTAL	%
Femmes	16	0	0	0	16	76,19%
Hommes	5	0	0	0	5	23,81%

## Les promotions accélérées

TOTAL	21	0	0	0	21	
-------	----	---	---	---	----	--

# Les collègues promu-es

Si la date de promotion est antérieure à celle de la CAPD, les collègues promu-es recevront un paiement rétroactif. La CAPD s'étant tenue mi-mars, ne pas attendre de régularisation de fiche de paie avant le salaire d'avril.

Nom	Prénom	FUTUR ECH	DATE FUTUR ECH		Nom	Prénom	FUTUR ECH	DATE FUTUR ECH
Accès accéléré au 7e échelon								
ABESQUE	ALEXANDRE	7	01/09/2019		MERCAT	LUCIE	7	01/06/2019
BALDI	MARINE	7	25/10/2019		MONDON	CLEMENTINE	7	01/09/2019
BUISSON	CLOE	7	25/08/2020		PERAT	JULIE	7	01/09/2019
COTURAS	PAULINE	7	08/03/2020		POUGES	MATTHIEU	7	01/09/2019
DESCOMBES	ANNA	7	01/03/2020		PRAT-ESPOUEY	SANDRINE	7	01/09/2019
MARQUE	GAELE	7	01/09/2019		RAFFARIN	SOPHIE	7	01/09/2019
Accès accéléré au 9e échelon								
ALLUIS	CLARISSE	9	01/09/2019		IRAGORRI	MYRIAM	9	01/09/2019
ANASTAZE	LAURENT	9	20/09/2019		LAVAL	STEPHANIE	9	01/09/2019
ANDRIEU	ALINE	9	01/09/2019		LEBEAU	JOHANNA	9	29/04/2020
BAYLAUCQ	PIERRE	9	01/09/2019		MARTINAUD	HELENE	9	01/03/2020
CECE	AUDREY	9	17/04/2020		MINVIELLE	CORINNE	9	01/09/2019

## Les promotions accélérées

CHARLAS	CORINNE	9	01/09/2019	PEOTTA	MATHIEU	9	01/03/2020
CHAUVIGNE	HELENE	9	01/03/2020	SAILLAN	MARIE LAURE	9	08/05/2020
COURTOIS	CAROLINE	9	01/03/2020	SANS	JEAN-CHARLES	9	27/04/2020
DE OLIVEIRA SANTO	FANNY	9	01/03/2020	SEGOVIA	NELLY	9	01/03/2020
DEMESTER	SOPHIE	9	01/09/2019	SUC	EMELINE	9	01/09/2019
DUCROT	JOHANN	9	01/01/2020				

## Calendrier administratif

Les dates des promotions à la hors classe et à la classe exceptionnelle ne sont pas connues car les contingents n'ont pas été communiqués par le ministère. L'administration espère pouvoir tenir la (ou les) CAPD mi ou fin mai.

## Formation initiale

Nous avons demandé qu'un **conseil de formation** soit organisé rapidement pour faire le point sur les problèmes liés à l'organisation de la formation des professeurs des écoles stagiaires, à ce jour, nous n'avons toujours **pas eu de réponse**.

Par ailleurs, l'administration ne connaît ni le nombre de postes pour les stagiaires ni le nombre de postes berceaux.

Tout ce que l'administration sait c'est qu'il n'y a toujours pas de directeur à l'INSPÉ mais qu'ils vont sûrement reconduire le modèle 2019-2020 avec ses imperfections.

Aucun recrutement de contractuels n'a eu lieu depuis la rentrée.

## Direction d'école – groupe de suivi

Une première réunion a eu lieu en décembre à Agen, regroupant des représentants des organisations syndicales, des élus de collectivités locales et l'administration. Nous avons refusé de participer à cette première réunion, imposée en urgence par M. Blanquer pour tenter de calmer les enseignant-es après le suicide de C. Renon.

L'IA estime avoir pris en compte les demandes des directeurs en limitant les envois des COEE à ce qui est absolument nécessaire.

Il évoque également un travail pour imaginer une charte de bonne relation entre les communautés locales et les directeurs (pour évoquer les problèmes matériels notamment).

Le prochain groupe de suivi devrait avoir lieu après les municipales.

## ASH-PIAL

Pour le moment la carte de mise en place des nouveaux PIAL pour l'année prochaine n'est pas arrêtée.

## Mouvement inter départemental

L'IA refuse de communiquer les noms des collègues entrants ou sortants du département. Nous n'avons que des chiffres : **9 sortants et 22 entrants. Il ne sait pas non plus si la phase manuelle (Ineat-exeat) sera mise en place.**

À l'avenir, plus aucun des points suivants ne seront traités en CAPD : temps partiels, demandes de disponibilité, DDEAS, CAPPEI, postes fractionnés, demandes particulières des collègues, résultats des commissions d'entretien... Les situations seront étudiées au cas par cas mais en aucun cas évoquées sur le plan collectif.

**Aucune demande de disponibilité sur autorisation ne sera accordée. Pour les temps partiels sur autorisation, ce ne sera guère mieux.** Nous avons de nouveau lourdement insisté sur le fait que certains personnels n'auraient aucune possibilité d'aménager leur temps de travail en fonction de leur situation personnelle et qu'ils n'allaient pas forcément pouvoir suivre le rythme imposé. L'administration a répondu que le nombre d'enseignants du premier degré n'étant pas suffisant dans notre département pour l'instant, c'était la seule solution. Nous tenons à rappeler que c'est l'administration qui nous a mis dans cette situation de déficit de personnels, en calibrant très maladroitement les entrées et sorties des enseignants du département et en ne permettant ni les inéats possibles en septembre dernier, ni les recours à la liste complémentaire.

## PSY-EN

Nous avons rappelé la nécessité d'un envoi de courrier de l'IA aux maires pour leur indiquer que c'étaient à eux de prendre en charge le matériel des psychologues scolaires (normalement, cela devrait se faire).

**Bref, au final :**

- **Des questions restées sans réponses par manque d'anticipation du ministère.**
- **Des demandes de documents systématiquement refusés puisque, dorénavant, l'administration peut se retrancher derrière des nouveaux textes ministériels lui permettant de s'affranchir de toute communication aux représentant-es des personnels.**
- **Cerise sur le gâteau, l'IA qui refuse de mettre en place des groupes de travail et qui choisit de fait de**

rompre la communication avec les organisations syndicales.

**Belle conception du dialogue social !**